



octobre 2015

## BULLETIN MUNICIPAL N° 14

Site Internet : [www.saint-thome.fr](http://www.saint-thome.fr)

### - ECOLE

La Commune a doté de 6 tablettes numériques la classe Primaire en complément des 5 postes fixes dont les élèves disposaient déjà.

### - INTEMPERIES DES 13 ET 14 SEPTEMBRE

En raison des nombreux dégâts occasionnés par les intempéries, la commune a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

### - COLLECTE DE DECHETS D'AMIANTE-CIMENT

Une opération ponctuelle de collecte de ces déchets, réservée aux particuliers, aura lieu le samedi 28 novembre 2015 à la déchetterie intercommunale de LE TEIL de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h. Il est obligatoire de se préinscrire auprès du SYPP : 04 75 00 25 35, mail : [contact@sypp.fr](mailto:contact@sypp.fr) ou auprès de la Communauté de Communes Rhône-Helvie : 04 75 52 25 98

### - COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE

Le rapport annuel 2014 d'activités et celui sur la qualité et le prix du Service Public d'élimination des déchets ménagers de l'EPCI Rhône-Helvie sont consultables en Mairie.

LES MERCREDIS RHONE-HELVIE de 7 à 11 ans :

Des activités sont prévues sur les communes adhérentes en octobre, avril, mai et juin.

De novembre à mars, mise en place de 2 navettes pour la pratique des activités sur Le Teil.

Plus d'informations : service jeunesse Rhône-Helvie Place Jean Macé au 04 75 52 22 04

### - REPAS DES AINES

Les personnes domiciliées sur la commune, âgées de **61 ans** et plus et leurs conjoints vont recevoir une invitation pour le repas annuel de fin d'année offert par le CCAS. Il se déroulera le samedi 5 décembre à 12 heures au restaurant du Médiéval. Si vous n'avez pas reçu d'invitation avant le 20 novembre, merci de le signaler en Mairie.

### - ASSOCIATIONS

#### AMICALE LAIQUE

**Samedi 17 octobre** : Vente de gâteaux au profit de l'école sur la Place des Crottes de 15 h à 17 h (boissons chaudes).

#### ENSEMBLE & SOLIDAIRES U.N.R.P.A.

**Samedi 7 novembre** : LOTO à 14 heures à la salle des fêtes. 2 € le carton, 5 € les 3.

### **- OPERATION BRIOCHES**

L'opération « brioches » au profit de l'ADAPEI a connu un vif succès comme d'habitude. La somme de 525 € a été recueillie. Un grand merci aux généreux donateurs.

### **- CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Rassemblement à 11 heures devant la Mairie pour le dépôt d'une gerbe au monument aux morts. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle des fêtes.

### **- DEVIATION DE LA RN 102**

La RN 102 sera fermée à la circulation du 19 au 23 octobre pour réfection de la couche de roulement sur la commune de LE TEIL. Elle sera rétablie chaque jour à 18 h 00 et le week-end. Une déviation sera mise en place traversant inévitablement le hameau des Crottes.

### **- DEPLOIEMENT DE LA 4 G DE TELEPHONIE MOBILE**

La 4G (4<sup>ème</sup> génération) est une nouvelle technologie de téléphonie mobile qui offre un accès fluide à Internet en mobilité, grâce à des débits beaucoup plus importants. Le très haut débit mobile permet par exemple de bénéficier partout de téléchargements ultra rapides, d'une navigation internet plus fluide et sans délai, de nouveaux services en mobilité tels que le visionnage de vidéo en haute définition, la vidéoconférence ou la connexion d'objets pour une commande à distance depuis un terminal mobile, des jeux en réseau avec des temps de réponse très courts...

Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT : en France, les services de très haut débit mobile peuvent se déployer dans 3 bandes de fréquences : celle des 800 MHz, celle des 1 800 MHz et celle des 2,6 GHz. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) délivre des autorisations dans ces bandes aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G. Plusieurs autorisations ont récemment été accordées dans notre commune, notamment dans la bande des 800 MHz. Cette bande offre une très bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments. Cependant, elle est très proche de la bande utilisée par la télévision, ce qui est susceptible de causer de manière ponctuelle des perturbations de la réception de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par voie hertzienne. Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

- Si vous dépendez d'une antenne râteau placée sur votre toit, vous pouvez appeler le numéro : 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19 h (prix d'un appel local non surtaxé)

L'appel va permettre d'établir un diagnostic par le téléopérateur qui vérifiera si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G et qui vous indiquera la procédure.

Plus d'infos sur le site de l'ANFR : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

### **- FERMETURE DU SECRETARIAT**

La mairie sera fermée exceptionnellement le vendredi 6 novembre 2015.

### **- OBJET TROUVE**

Un téléphone Nokia a été trouvé mi-septembre Place des Crottes. Le réclamer en Mairie.